



CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES (CCP) VALANT ACTE D'ENGAGEMENT

Marché n° : **2015_BRIEC_T_009_Ravalement Arthémuse**

Objet : Marché pour la réalisation des travaux de peinture de ravalement de la salle de spectacles Arthémuse

La présente consultation est un marché de travaux pour la réalisation des prestations de remise en peinture des ouvrages extérieurs des locaux de la salle de spectacles Arthémuse à Briec.

Le présent **marché est à procédure adaptée**, soumis aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Le marché comporte un lot et deux tranches.

I. Les clauses techniques

I.1 Dispositions générales

Le présent CCP fixe les conditions d'exécution de ces travaux.

Le prestataire s'engage à fournir au maître d'ouvrage, tous les services, matériels et équipements, la surveillance et la main d'œuvre nécessaire pour réaliser l'ensemble des travaux spécifiés ci-après, selon les directives données sur le site par le responsable du service des bâtiments et dans les **conditions** et les **délais** demandés.

Le prestataire est réputé avoir vu les lieux et s'être rendu compte de leur situation exacte, de l'importance et de la nature des travaux à effectuer et de toutes les difficultés et sujétions pouvant résulter de leur exécution. Le prestataire reconnaît par la signature d'engagement qu'il a une parfaite connaissance des lieux sur lesquels les travaux seront réalisés, et qu'il s'informerait de toutes les difficultés afférentes.

Il devra donc prendre dès le début des travaux tous les moyens (personnel et matériel), pour que le résultat final soit conforme aux spécifications du présent cahier des charges.

POUR TOUS LES TRAVAUX EXECUTES et à tout point de vue, les prestataires seront entièrement responsables des accidents, dommages ou préjudices quelconques qui pourraient par leur manque de précautions ou par la faute de l'un de leurs ouvriers ou employés, être occasionnés à leur personnel, à leur matériel, à leurs travaux.

Les prestataires seront également responsables de tous les dégâts pouvant être occasionnés sur les ouvrages existants rencontrés. Ils devront les respecter, les réparer s'ils les dégradent.

Il est expressément stipulé que, pour tout ce qui concerne les points précisés ci-dessus, le maître d'ouvrage est entièrement dégagé de toute responsabilité.

Les travaux généraux comprennent notamment :

- les installations de chantier et les ouvrages de protection ;
- les démontages et le repliement de ces installations ;
- l'amenée et le repli de tout matériel nécessaire à la réalisation et au contrôle des ouvrages exécutés ;
- les sujétions d'accès ;
- le nettoyage du chantier et de ses abords ;
- la fourniture, le transport à pied d'œuvre, le stockage, la mise en œuvre, la pose des matériels nécessaires à l'exécution des travaux ;
- la protection des ouvrages et espaces existants ;
- le maintien du clos des locaux lors des inoccupations en concertation avec la société de gardiennage,
- la remise en état des lieux après travaux.

Les entreprises devront se conformer à la réglementation sur l'hygiène et la sécurité en vigueur ainsi qu'aux recommandations et demandes du maître d'ouvrage.

1.2 Dispositions particulières

Une visite sur place pour reconnaître les lieux et les conditions d'accès est **obligatoire sur rendez-vous**. Le soumissionnaire est censé accepter les difficultés qu'il pourra rencontrer du fait de la configuration des lieux concernés par les travaux et notamment toute considération liée à la sécurité des usagers des espaces publics.

Les prestations devront en tous points respecter les obligations des textes en vigueur.

Les prestations et les fournitures devront être conformes aux DTU, normes françaises AFNOR et aux avis du CSTB.

1.3 réalisation des prestations

Le détail des prestations à réaliser figure au détail estimatif : l'entreprise s'engage à réaliser la totalité des travaux qui y sont mentionnés.

La commune souhaite que la réalisation des travaux se fasse de la façon suivante :

- **1^{ère} tranche : achèvement des travaux pour le 30 octobre 2015,**
- **2^{ème} tranche : achèvement des travaux pour le 27 mai 2016**

Les deux tranches seront d'importance équivalente : les délais et les périodes de réalisations des prestations ainsi que le détail des opérations seront précisées par le responsable des bâtiments de la commune lors de la mise au point du marché.

L'attributaire du marché proposera une méthodologie pour toutes les interventions prévues.

1.4 Spécifications techniques

Les supports à ravalement sont constitués de parois en béton (dernier ravalement en 2007). Les produits mis en œuvre précédemment sont les suivants :

- Une couche de fixateur ONIPRIM à 20%
- Garnissage des fissures au SOUPLONIP
- Une couche de finition SOUPLOXANE
- Un vernis PU88 de chez PICARD

Les descentes d'eaux pluviales et les sous-faces de toiture sont à prévoir au présent lot.

Le procédé global de revêtement d'imperméabilisation devra bénéficier des avis CSTB et d'une garantie décennale. La mise en œuvre conformément au cahier des charges du fabricant.

Le candidat développera dans le mémoire technique le type de procédé qu'il envisage en intégrant les conditions du ravalement existant.

Les coloris seront en quatre teintes éventuellement avec comme fond de peinture une base couleur

L'ensemble des ouvrages jouxtant les supports mis en peinture dans le cadre du présent marché devront être protégés avec soin (installations téléphone, électricité, ...).

L'entrepreneur devra prendre toutes les mesures de protection des sols quelles que soient leur nature.

TOUS LES PROCES VERBAUX DES FOURNITURES SERONT A FOURNIR AVANT MISE EN ŒUVRE.

I.5 Garanties

Dans la réalisation des prestations, l'attributaire du présent corps d'état conserve la responsabilité du choix des moyens employés ou proposés pour assurer l'obtention des caractéristiques demandées.

L'attributaire du présent corps d'état devra compléter, par ses connaissances, les imprécisions ou omissions éventuelles des présents documents. Celui-ci restera donc seul juge en dernier ressort des solutions adaptées pour répondre aux besoins exprimés.

Les prestations réalisées devront être couverte par la garantie décennale.

II. Les clauses administratives

- Personne publique contractante : Mairie de Briec
- Coordonnées de l'interlocuteur en charge du marché : Mr Eric Le Goff – 06 70 31 94 52
- Coordonnées de l'interlocuteur des Bâtiments : Mr Pierre D'Hervé 06 25 37 13 01
- Critères de jugement des offres : le choix du prestataire se fera en application des critères énoncés ci dessous :

Critères	Pondération
Prix des prestations	60 %
Valeur technique (notamment au regard du mémoire technique)	40,00%
<i>Dont rapport de visite</i>	<i>10,00%</i>

□ **Critère prix noté sur 60 points :**

L'offre analysée obtient une note sur 60 en application de la formule suivante : **Note prix attribuée** = $60 \times (Y1/Y)$

dans laquelle 60 = Nombre de point attribué au critère prix (pourcentage de pondération)

Y = montant de l'offre analysée

Y1 = montant de l'offre la moins disante

L'offre (Y1) moins disante aura le nombre maximum de points (60).

□ **Critère valeur technique noté sur 40 points :**

Une note de valeur technique est attribuée aux entreprises en fonction du barème suivant (cette note sera établie en fonction du mémoire technique de l'entreprise) :

Appréciation et Notation de la valeur technique et de ses sous-critères	6 niveaux d'appréciation	critères notés sur
		/ 40
offre présentant des aspects qualitatifs nettement supérieurs au niveau technique attendu et aux réponses des autres candidats notamment en ce qui concerne les performances en matière de développement durable	Offre très bonne	40
offre présentant des aspects innovants ou des plus-values techniques	Offre supérieure	32
offre considérée comme complète répondant strictement au cahier technique	Offre adéquate	24
offre qui présente des imprécisions techniques ou des généralités, tout en restant une offre conforme et acceptable	Offre imprécise	16
offre qui présente des lacunes techniques, des non qualités ou des incohérences (ex : mémoire technique partiellement rempli, sous-estimation des moyens à mettre en oeuvre...)	Offre insuffisante	8
offre éliminée (absence de mémoire technique, objet du marché non respecté, offre ne respectant pas le cahier des charges...)	Offre écartée	0

Une offre obtenant la note de 0 pour l'un des sous-critères de valeur technique sera déclassée et écartée. La note technique peut obtenir un maximum de 50 points.

Le maître d'ouvrage indique qu'une phase de négociation pourra éventuellement être entreprise mais que la présente consultation est menée afin d'obtenir les meilleures offres des candidats qui devront en tenir compte lors de leur étude de prix. La phase de négociation portera sur le prix, la proposition technique.

Le **classement général** se fera par comparaison du nombre de points obtenu par chaque candidat après addition des points attribués sur chaque critère (notation sur 100).

- Modalités de dépôts des offres :

Les offres sont à adresser avant le : **vendredi 11 septembre 2015 à 12 heures**

A :

Mairie de Briec de l'Odet
Service des Marchés
Rue du Gal de Gaulle
29510 BRIEC DE L'ODET

Elles devront :

- soit être remises directement, contre récépissé,
- soit être envoyées par la poste à l'adresse sus-indiquée, par pli recommandé, avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant ces mêmes date et heure limites,

L'enveloppe extérieure portera la référence :

« 2015_BRIEC_T_009_Ravalement Arthémuse »

- Pièces du marché :
 - Le présent CCP
 - Le détail estimatif
 - Le devis détaillé à fournir par le candidat
 - Le CCAG Travaux (pièce à ne pas fournir)
 - un « **mémoire technique** » **pièce obligatoire** comprenant :
 - Les certifications, agréments de la société et des opérateurs affectés au marché,
 - Les références réglementaires adoptées,
 - Les fiches techniques des fournitures,
 - Les protocoles de mise en oeuvre
 - Les méthodes et moyens que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution de sa mission,
 - Les délais et la planification proposés
 - Le rapport de visite précisant notamment l'adéquation de l'offre avec les besoins exprimés dans le cahier des charges,

(le mémoire technique est à joindre à l'offre. Ce mémoire sert notamment de support pour établir la valeur technique de l'offre. L'absence de mémoire entraîne automatiquement et définitivement le rejet de l'offre. L'offre sera déclarée irrégulière et ne sera pas analysée)

- DC 1 – DC 2
- NOTI2
- Assurances

Les prix sont fermes pour la première tranche.

Les prestations à réaliser lors de la deuxième tranche seront révisées en application de la formule :

$$P = P_0 \left(0,15 + 0,85 \frac{I_m}{I_0} \right)$$

dans laquelle :

P₀ = prix H.T., base marché de la 2^{ème} tranche

P = prix révisé de la 2^{ème} tranche H.T.

I₀ = valeur de l'indice au mois zéro

I_m = valeur de l'indice au mois m de fin de réalisation des travaux de la 2^{ème} tranche

Mois de référence : septembre 2015

Indice de référence : BT 52

Le paiement des prestations se fera en une seule fois pour chaque tranche sur présentation de facture. Le règlement sera réalisé sur la base des mètres réels qui seront définis de manière contradictoire après achèvement des prestations.

Une pénalité pour retard, en cas de dépassement de la date prévue pour l'achèvement de chaque tranche pourra être appliquée suivant la formule suivante :

$P = V * R / 200$ (V : valeur des prestations en retard ; R : nombre de jours de retard).

III. Engagement du candidat

Je soussigné (nom, prénom, qualité) :

Agissant au nom et pour le compte de :

Après avoir pris connaissance du document et des pièces qui y sont mentionnées, m'engage, sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions définies ci-après.

Le montant définitif du marché est indiqué à l'article 4 du présent document.

L'évaluation de l'ensemble des prestations telle qu'elle résulte de la décomposition de prix global et forfaitaire est égale à :

Montant hors T.V.A.	€
T.V.A. au taux de %	€
Montant T.V.A. incluse	€

en lettres T.T.C.:

J'affirme, sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à mes torts exclusifs que la société pour laquelle j'interviens ne tombe pas sous le coup des interdictions découlant de l'article 43 du Code des Marchés Publics.

Je certifie par ailleurs être en règle sur le plan fiscal et social et respecter l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L 323-1 du Code du Travail.

A Signature et cachet du candidat :

Le

IV. Acceptation de l'offre (article réservé au pouvoir adjudicateur) Fait en un seul original

Est acceptée la présente offre pour un montant HT de
..... pour valoir acte d'engagement.

A Briec de l'Odet,

Le Maire,
J. Hubert PETILLON.

Le